

## COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

### SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 6 octobre 2023 à 17 h 30,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué le **02 octobre 2023**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis ARTHAUD, Maire de Saint Christophe en Oisans  
Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

**Présent(s)** : Monsieur ARTHAUD, Monsieur RODERON, Monsieur KAYSER, Madame TAIRRAZ, Monsieur DUCRET, Madame NEYRAUD, Monsieur HOFMANN, Monsieur TURC, Monsieur TURC-GAVET, Madame ARTHAUD, Madame TURC.

**Excusé(s)** :

**Pouvoir(s)** : Mme TURC à M DUCRET pour la délibération 2023-45.

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie TAIRRAZ

*Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations qui ont été prises lors du conseil municipal du 7 août 2023.*

*Gérard TURC précise que concernant le refuge du Chatelleret, il s'agissait d'une question afin de savoir si la commune avait reçu une invitation de la part de la FFCAM, car de son côté, il n'a rien reçu.*

*André RODERON demande d'apporter plusieurs corrections au PV. En ce qui concerne l'achat du nouveau chargeur, la nouvelle machine a une meilleure visibilité et non une meilleure stabilité. Pour le programme TE38, il demande à ce que les mots « C'est honteux » soient retirés et remplacés par « Il y a d'autres priorités ».*

*Le PV avec commentaires est validé à l'unanimité des membres.*

*M le Maire informe que les délibérations concernant l'avenant N°3 à la convention relative à la distribution des secours sur pistes ainsi que celles concernant le montage financier du 3S sont reportées dans l'attente d'informations complémentaires.*

#### **N° 2023-45**

**Objet** : Proposition d'achat du terrain N°12 du lotissement de Leyrette

Le Maire indique qu'un acheteur a fait une offre de 86 201.70 € pour l'achat du lot N°12. Il précise que cette offre correspond au prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **ACCEPTÉ** la vente du lot N°12 du lotissement de Leyrette pour un montant de 86 201.70 €.
- **CHARGE** le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

#### **N° 2023-46**

**Objet** : Proposition d'achat des terrains N°14 et N°15 du lotissement de Leyrette

Le Maire indique qu'un acheteur a fait une offre de 150 000.00 € pour l'achat des lots N°14 et N°15. Il précise que les prix de vente sont de 80 084.16 € pour le lot N°14 et 90 229.23 € pour le lot N°15 soit un prix de vente total de 170 313.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **REFUSE** la vente des lot N°14 et N°15 du lotissement de Leyrette pour un montant de 150 000.00 €.
- **PROPOSE** à l'acheteur de refaire une offre pour un seul terrain.

**N° 2023-47**

**Objet : Proposition d'achat lot N°18 du lotissement de Leyrette**

Le Maire indique qu'un acheteur a fait une offre de 85 000.00 € pour l'achat du lot N°18.

Il précise que le prix de vente est de 86 434.92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **ACCEPTÉ** la vente des lot N°18 du lotissement de Leyrette pour un montant de 85 000.00 €.
- **CHARGE** le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

**N° 2023-48**

**Objet : Société SERHY Ingénierie - Protocole d'accord pour la construction d'une centrale hydroélectrique – LANCHATRA**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21 ;
- Vu** ledit dossier présenté par la société SERHY ;
- **Vu** le projet de protocole proposé par la société SERHY Ingénierie à la commune ;

Monsieur le Maire expose qu'il existe sur le territoire communal un potentiel énergétique non exploité fourni par le torrent de Lanchâtra de nature à permettre l'implantation d'une microcentrale hydroélectrique.

Afin d'étudier et exploiter ce potentiel, la commune a contacté la société SERHY Ingénierie.

A ces fins, un projet de protocole a été soumis à la commune.

Ce protocole prévoit une première phase d'étude, à la charge de SERHY Ingénierie, visant à déterminer la faisabilité technique et administrative du projet et à définir les emplacements possibles pour son implantation.

A l'issue de cette phase, la commune déterminera si elle souhaite s'engager ou non dans ce projet.

Si un tel engagement est pris, la commune aura à charge de délibérer sur l'acceptation de ce projet de centrale en précisant les parcelles de terrain en sa propriété concernées par le futur aménagement. Il sera alors donné mandat au Maire pour régulariser la vente des parcelles pour la construction de l'usine et de la prise d'eau ainsi que les autorisations de passage de canalisation et création de piste(s) d'accès sur les parcelles communales.

En contrepartie, une fois la centrale réalisée, la commune se verra octroyer une redevance de 15 % de la recette annuelle générée par la centrale durant toute la durée de l'autorisation préfectorale d'exploitation.

Si à l'avenir d'autres torrents devaient faire l'objet d'un projet de centrale hydroélectrique, la société SERHY Ingénierie propose de fonctionner selon le même protocole, avec notamment la même redevance.

Ainsi, pour permettre à ce projet de débiter, il convient préalablement de signer le protocole d'accord qui vous est soumis ce jour,

Vu ledit dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **DECIDE** la signature d'un protocole d'accord visant à permettre, à terme, l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le torrent de Lanchâtra avec la Société SERHY Ingénierie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce protocole et tout document relatif à ce dossier.

*Emil HOFMANN ajoute que le protocole ne concerne uniquement le projet de Lanchatra.*

*M le Maire précise que Lanchatra sera le premier site étudié. L'entreprise SERHY devra ensuite tenter d'acheter les terrains privés concernés ou demander des servitudes de passage. A noter que les terrains au Plan du lac sont en zone aléa très fort crues torrentielles et chutes de pierres et de blocs. L'étude de faisabilité devrait durer un an et rien ne lie la Commune durant cette phase d'études.*

#### **N° 2023-49**

#### **Objet : CAUE - Avenant N°1 - Convention d'accompagnement - Projet sur les équipements du camping municipal et les espaces publics**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention avec le CAUE concernant la mission d'accompagnement sur le projet sur les équipements du camping municipal et les espaces publics signée le 01/10/2021. Cet avenant a pour objet de définir les obligations réciproques de chacune des parties.

La mission du CAUE comprend :

- Ateliers avec les partenaires (3 jours) ;
- Aide à la définition des attentes et des enjeux et l'appui à la définition de la lettre de chaque mission pour le recrutement d'équipes pluridisciplinaires, mission de programmation (4 jours) ;

-Appui méthodologique pour la consultation (3 jours).

La participation totale de la Commune au fonctionnement du CAUE s'élève à 1 600 € pour la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **AUTORISE** le Maire de signer l'avenant n°1.

*M le Maire ajoute que les frais d'études de ce projet seront élevés mais que des financements sont possibles.*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux du centre-bourg

*M le Maire présente des devis concernant des travaux complémentaires à envisager à la sortie amont de St Christophe car du goudron a été posé en trop. Il va être découpé et remplacé par l'installation de bordures en granit à des intervalles réguliers sur la droite en montant afin de finaliser et d'harmoniser la continuité de la murette sur ce secteur.*

*Emil HOFMANN demande si ces bordures ne risquent pas d'être des points durs pour le chasse-neige ?*

*André RODERON ajoute que cela risque de poser problème lors du déneigement. Il faudra poser des jalons.*

*M le Maire répond que ce point a été déjà été acté lors de la réunion de chantier.*

*Gérard TURC ajoute que si les jalons peuvent les protéger lors du déneigement, cela ne devrait pas poser de problème.*

*M le Maire précise que l'enrobé sera découpé afin de poser les bordures.*

En ce qui concerne le feu de circulation, Gérard TURC demande s'il serait possible de raboter le massif de fleurs situé le long de l'église afin que la voie soit plus large.

M le Maire répond que le déplacement de la boucle est acté. Elle sera décalée en aval. Il a été étudié l'installation d'un feu avec radar mais cela n'est pas possible car on est à plus de 10m du feu.

Gérard TURC insiste sur l'importance de réaliser un marquage au sol ainsi que des panneaux d'interdiction de stationner et indique que cet été la circulation a été difficile.

M le Maire précise que l'enlèvement du massif de fleurs risque de ne plus protéger la place handicapée.

Suite aux stationnements gênant vers la place de l'église et du feu, Nathalie TAIRRAZ demande s'il n'existe pas un poste à la CCO de garde champêtre ambulante.

M le Maire répond que c'est à développer.

- Travaux réalisés par TE 38

M le Maire informe que TE38 a réalisé la première tranche de travaux à la Bérarde et à Saint Christophe avec le changement des luminaires en LED. Le secteur de Leyrette a été finalisé et reste en attente de branchement EDF. Les armoires défectueuses ont été changées. Il précise qu'il est également possible d'équiper des endroits avec un éclairage solaire. M ARGENTIER viendra en mairie le 11 octobre prochain présenter les travaux réalisés et à venir. Une délibération sera prise lorsque le point sera fait sur les travaux.

Marie-Christine ARTHAUD propose aux élus de faire le tour de la commune la nuit pour faire un état de l'éclairage. Elle demande pourquoi le hameau du Roure n'apparaît pas dans la liste des travaux.

M le Maire, en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux, propose de réaliser en priorité le hameau des Prés. Les travaux pour l'éclairage public sont estimés à 151 000 €. Il devrait rester 15 000 € à la charge de la commune. Mais par contre les travaux d'enfouissement des réseaux télécoms ne sont pas subventionnables. Il faudra se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

- Projet de construction d'un chalet pastoral

Marie-Christine ARTHAUD informe qu'un terrain pourrait peut-être convenir aux Granges pour construire le chalet.

M le Maire précise que cette construction pourrait être possible uniquement pour un bâtiment agricole.

Gérard TURC ajoute qu'il faut sonder toutes les pistes.

Marie-Christine ARTHAUD informe que si ce projet est porté par la commune, il sera subventionné à 80 %. Néanmoins, la DDT précise que l'accord du permis de construire n'est pas garanti. Le projet consisterait en un chalet de 35 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux avec une extension de 25 m<sup>2</sup> pour abriter du matériel. La FAI a donné un accord de principe à la poursuite du projet.

- Campagne d'enrobés

M le Maire propose pour 2023 de :

- Finir l'enrobé sur la route du Plat de la Selle ;
- Refaire une partie de la DZ de St Christophe ;
- Finir le parking de La Lavey au moins jusqu'à la place de retournement ;
- DZ de La Bérarde et réparation du quai de déchargement ;

Le coût serait de 32 000 €HT, et il y a 50 000 € d'inscrits au budget.

André RODERON propose d'attendre pour la route du Plat de la Selle car il y a plusieurs chantiers en cours.

Gérard TURC propose de voir s'il existe des financements possibles pour la DZ de La Béarde. Il interroge sur le problème en amont du tunnel de Péméon, où le Département n'a pas supprimé la « marche » créée par la pose du nouvel enrobé.

M le Maire répond que cela a déjà été signalé aux services du Département.

Gérard TURC ajoute que si on ne relance pas régulièrement le Département, il n'y pas d'avancée.

M Le Maire répond que le projet n'avance pas non plus en ce qui concerne la protection du hameau de La Béarde. Le point bloquant est le stockage des matériaux à évacuer dans Les Etançons. L'instruction sera très longue. Il informe également qu'ENEDIS va poser une conduite enterrée au Plan du lac à proximité du Gîte suite aux dégâts occasionnés par la crue du Vénéon.

- Ecole d'escalade du Collet

Gérard TURC présente la proposition d'un guide de nettoyer et d'agrandir l'école d'escalade du Collet. La Commune aurait uniquement à sa charge la fourniture de matériel pour un montant d'environ 1 000 €. Cette demande est faite en amont ce qui n'est pas le cas pour l'équipement du site du Clot du Ser qui a été réalisé sauvagement sans prévenir en amont la commune.

M le Maire ajoute qu'un rendez-vous est fixé avec les personnes qui ont réalisé cet équipement.

- Projet d'installation d'un pan d'escalade

Nathalie TAIRRAZ présente une demande d'installation d'un pan d'escalade démontable à la salle polyvalente de St Christophe en Oisans et une aide de la commune pour l'achat de tapis de protection sol.

M le Maire répond qu'il risque d'y avoir un problème de stockage des tapis mais qu'il faut étudier ce projet intéressant.

- Fuite sur le chemin du four à Champhorent

Yves TURC-GAVET signale un problème d'eau le long de la calade sur le chemin du four. Il y a probablement une fuite sur l'alimentation de la fontaine.

M le Maire répond que si le service technique ne peut pas réparer, il fera intervenir une entreprise mais qu'il est impératif que cela soit réparé avant la fin de l'année.

- Cérémonie du 11 novembre

Marie-Christine ARTHAUD interroge sur l'organisation du 11 novembre. L'ensemble des membres souhaite conserver le format de l'année dernière.

- Ruine à proximité de l'ancienne école à St Christophe

Yves TURC-GAVET demande quand les travaux sur le secteur de l'ancienne école débiteront ?

M le Maire répond que cette partie sera traitée lors de la 2<sup>e</sup> phase de travaux du centre-bourg en 2024.

**FEUILLET DE CLOTURE**  
**SEANCE DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023**

<b>2023-45</b>	<b>Proposition d'achat du terrain N°12 du lotissement de Leyrette</b>
<b>2023-46</b>	<b>Proposition d'achat des terrains N°14 et N°15 du lotissement de Leyrette</b>
<b>2023-47</b>	<b>Proposition d'achat lot N°18 du lotissement de Leyrette</b>
<b>2023-48</b>	<b>Société SERHY Ingénierie - Protocole d'accord pour la construction d'une centrale hydroélectrique – LANCHATRA</b>
<b>2023-49</b>	<b>CAUE - Avenant N°1 - Convention d'accompagnement - Projet sur les équipements du camping municipal et les espaces publics</b>

**Fait et délibéré le 6 octobre 2023 et ont signé les membres présents,**

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>
<b>Jean-Louis ARTHAUD</b>	Maire	
<b>André RODERON</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint	
<b>Éric KAYSER</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>Nathalie TAIRRAZ</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>Yannick DUCRET</b>	Conseiller municipal	
<b>Lucie NEYRAUD</b>	Conseillère municipale	
<b>Emil HOFMANN</b>	Conseiller municipal	
<b>Gérard TURC</b>	Conseiller municipal	
<b>Yves TURC-GAVET</b>	Conseiller municipal	
<b>Marie-Christine ARTHAUD</b>	Conseillère municipale	
<b>Marie-Claude TURC</b>	Conseillère municipale	